



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0568 - IBIZA 500  
dossier lié n° 9100636

Maisons-Alfort, le 15 juin 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
IBIZA 500, n° AMM 2090015**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 27 avril 2009 d'un dossier, déposé par BELCHIM CROP PROTECTION NV, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation IBIZA 500 détenue par GLOBACHEM NV.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 2090015 de la préparation IBIZA 500 est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence FROWNCIDE, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9100636, détenue par ISK EUROPE HEADQUARTERS-BIOSCIENCES DIV. est en cours de validité ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation IBIZA 500, présentée par BELCHIM CROP PROTECTION NV, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit FROWNCIDE.**

Pascale BRIAND